

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC DE KERVEGAN sur la commune principale de l'AIOT Kervegan 22800 ST GILDAS.

La référence de votre dossier est A-3-NCZ2TXI1Y et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 31/07/2023 à 14h21 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **50253384700013**

Raison sociale **GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DE KERVEGAN**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

SAINT-GILDAS

22800 ST GILDAS

Signataire

Qualité : **Co-gérante**

Référent

Fonction : **Apprentie chargée d'études ICPE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC DE KERVEGAN**

Description des activités :

Le présent dossier concerne la mise à jour du plan d'épandage suite à l'acquisition de nouvelles terres. L'exploitation possède un effectif de 72 vaches laitières et ne prévoit pas de modifications des effectifs. L'implantation de l'installation n'est pas modifiée. Les déjections produites par les bovins seront épandues sur les terres en propre du plan d'épandage, soit une SAU de 154.50 ha et une SPE à 50m de 147.14 ha. La totalité des animaux présents sont logés sur aire paillée. Les fumiers compacts issus des bovins sont donc stockés au champ après 2 mois sous les animaux. Les terres du plan d'épandage ne sont pas situées dans des zones Natura 2000. Aucune demande d'aménagement de prescriptions n'est nécessaire. Le GAEC souhaite mettre à jour son plan d'épandage afin d'importer du fumier de volailles et suite à l'acquisition de nouvelles terres.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Kervegan

22800 ST GILDAS

X : 255703

Y : 6830970

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Les terres du plan d'épandage sont situées sur les communes de SAINT-GILDAS, SENVEN-LEHART et BOQUEHO. Les déjections produites par l'élevage bovin (fumier) seront épandues sur les terres en propre avec une SAU de 145.50 ha. Sur son plan d'épandage, le GAEC épand également du fumier de volailles qu'il importe à hauteur de 5068uN de chez Mr ANTHONY ALLENOU (EARL DE KERNIZIEN). Une convention d'épandage a été signée. L'épandage des déjections produites en propre (fumier bovin) et importées (fumier de volaille) se fait dans le respect de la réglementation en vigueur, à savoir inférieur au plafond d'épandage fixé à 170 uN org /ha de SAU.

7 - Pièces justificatives

Aucune pièce jointe de votre part n'est nécessaire pour cette démarche.